Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260304-2026_017-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-017

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 18

Présents : 14

Pouvoirs : 1

Votants : 15

Date de convocation

26/02/2026

Date d'affichage

17/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 4 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 26 février 2026 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Madeleine BESNARD, Hélène BILY-LE GUYADER, monsieur Gilles CARFANTAN, adjoints,
Mesdames Carol BERTHELOT, Cécile FLAGEUL, Josette GOSSELIN, Gaëlle KERLEROUX, Anne-Cécile ONFRAY, Nicole ROUILLAC, messieurs Alain BALAN, Nicolas GROUAZEL, Anthony GUEHENNEUC, Jean-Charles LE BRETON, conseillers.

Étaient représentés : : Emmanuel BARRÉ par Jean-René CARFANTAN

Était absent excusé non représenté : Delphine ROBINAULT.

Étaient absents : Jean-Marie ALLORY, Franck JAOUEN

A été nommée secrétaire de séance : Carol BERTHELOT

DÉLIBÉRATION N°2026-017

COMMANDE PUBLIQUE
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
CREATION D'UN LOGEMENT D'URGENCE ESPACE DES TERRE-NEUVAS / CHOIX DE L'ENTREPRISE RETENUE POUR LE LOT 3 MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Vu la délibération n°2025/076 du 26 novembre 2025 retenant le cabinet d'architecture SABA Architectes -Julien PATARD pour la mission de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°2025/077 du 26 novembre 2025 validant le projet définitif et le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour la création du logement d'urgence espace des Terre-neuvas,

Vu la délibération n°2026/001 du 11 février 2026 retenant les entreprises pour 6 lots pour le marché de travaux pour la création du logement d'urgence espace des Terre-neuvas,

La commission compétente s'est réunie le 4 mars 2026 pour procéder à l'ouverture des plis et à leur analyse. A l'issue de cette réunion, après étude des différentes offres et délibération, la commission a émis un avis à l'unanimité pour retenir les entreprises pour 1 lot sur les 7 lots composant le marché de travaux :

- Lot 03 – Menuiseries intérieurs bois : l'entreprise ALNOT Menuiseries, en raison de ses références, de sa méthode de travail et du montant de sa rémunération.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260304-2026_017-DE

Monsieur le Maire propose alors à l'assemblée d'approuver la décision de la commission compétente quant au choix de l'entreprise retenue.

La date prévisionnelle du début des travaux est fixée à mi-avril 2026.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de retenir pour le :

- Lot 03 – Menuiseries intérieurs bois : l'entreprise ALNOT Menuiseries pour un montant 45.760,35 € HT ou 54.912,47 € TTC,

MANDATE monsieur le Maire pour la signature du marché de travaux correspondant,

MANDATE Monsieur le Maire ou son représentant, en tant que pouvoir adjudicateur, pour la signature du marché public et de tous les documents relatifs aux travaux de création du logement d'urgence,

DONNE pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux et au règlement des dépenses,

S'ENGAGE à inscrire cette dépense au budget primitif 2026 de la commune.

Fait à Matignon, le 4 mars 2026

Le Maire, Jean-René CARFANTAN

